



allocation au logement et agence immobilière

Par **ana1**, le **09/04/2011** à **00:04**

Bonsoir,

Tout d'abord je m'excuse d'avance si ma question a déjà été posée ! Voici :

En emménageant dans mon appartement, le premier mois réel (en dehors du versement des 3 premiers loyers), le prélèvement de mon loyer et l'allocation que je touche, directement versée à l'agence gérant mon appartement, se sont croisés et l'un l'a donc pas été déduit de l'autre.

J'ai par la suite changé de montant d'allocation etc, ainsi une partie des versements ont été déduits de mes loyers suivants, or l'équivalent de l'allocation d'un mois m'est encore dû. J'ai demandé à ce que ce montant soit déduit de mon loyer d'avril, en plus de mon allocation d'avril. On m'a répondu qu'il y aura toujours un mois de décalage (et donc que je ne récupérerai cette allocation qu'à mon départ des lieux, de fait!)

Etant étudiante, j'ai besoin, maintenant!, de cette somme d'argent.

Puis-je exiger un remboursement par chèque ?

En vous remerciant de prendre le temps de me lire et me répondre,

Ana

Par **Domil**, le **09/04/2011** à **02:13**

[citation]en dehors du versement des 3 premiers loyers[/citation] ???

Le bail mentionne un paiement annuel à quelle date ?

Par **ana1**, le **16/04/2011** à **16:32**

Désolée, je me suis mal exprimée. A l'entrée dans mon appartement, aux alentours du 20 octobre, j'ai versé le montant du loyer correspondant à la durée du 20 au 31 octobre, ainsi que le mois de novembre.

Ainsi mon premier prélèvement de mon loyer fut en décembre, et s'est croisé avec ma première allocation de la caf etc.

Et donc, je ne sais pas si je peux exiger le remboursement par chèque de cette allocation.

(je ne sais pas ce que vous vouliez dire par "paiement annuel"?)

Merci beaucoup

Ana

Par **Domil**, le **16/04/2011** à **20:13**

Ecrivez à la CAF en disant que votre bailleur a touché votre aide au logement tout en exigeant que vous payez la totalité du loyer et qu'il refuse de rembourser.